



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

16/05/2024

Date d'affichage :

16/05//2024

DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 24/05/2024  
Reçu en préfecture le 24/05/2024  
Publié le  
ID : 021-212105779-20240523-2024026-DE  
**Seance du 23 mai 2024**

L'an deux vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

**Présents :** Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie (quitte la séance à 20h59), Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali (quitte la séance à 21h20), BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h01), GANEE Roger, MATHELIN Jean,

**Procuration :** Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur CAKIR Suayib donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali,

**Absent(s)-excusé(s):** /

**Absent(s) non-excuse(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Madame LABELLE Aurélie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2024-026 - Autorisation de signature d'une convention de mutualisation des moyens du poste de Policier Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les communes de Saint-Jean-de-Losne, Echenon et Saint-Usage ont décidé de créer un poste de policier sur trois communes et d'en mutualiser les moyens humains et techniques pour répondre aux besoins croissants de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur les trois communes ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention tripartite qui reprendra les modalités et les conditions d'emploi et d'exercice de la police municipale ;

Considérant que le projet de convention est joint en annexe ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**Article 1 :** d'approuver la convention proposée.

**Article 2 :** d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Nombre de voix pour	14	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le Maire



Valérie HOSTALIER